



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2019 - 004
Séance du 15 mars 2019

Président : M. Pasquale Mammone
Vice-Président : M. Olivier Chovaux

Demande de remise gracieuse présentée par Madame Courty, agent comptable

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : **36**

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 9

Nombre d'avis pour : 26

Nombre d'avis contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de remise gracieuse présentée par Madame Courty, agent comptable, à la suite de sa mise en débet par la Cour des Comptes, pour un montant de 30.392.86€ augmentés des intérêts sur les exercices 2013 à 2015 reçoit un avis favorable du Conseil d'Administration.

Fait à Arras, le 15 mars 2019

Le Vice-Président,

Olivier CHOVAUX



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr